

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 DAC 232 : Subvention à l'association Œuvre de Secours aux Enfants O.S.E . (10e)

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1 ;

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 3.000 euros à l'association Œuvre de Secours aux Enfants ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 3.000 euros est allouée à l'association Œuvre de Secours aux Enfants O.S.E., dont le siège social est situé 117 rue du Faubourg du Temple 75010 Paris D00610 / 2011_00689 /8022.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40001; Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Mémoire